

**Accord de majorité
Législature 2018 - 2024**

3 décembre 2018

Table des matières

1. Introduction	2
2. L'enseignement	5
3. La petite enfance	6
4. Les projets communs à l'enseignement et à la petite enfance	7
5. La jeunesse	8
6. La solidarité	10
7. Les seniors	12
8. La cohésion sociale, l'égalité hommes/femmes et la participation citoyenne	13
9. La rénovation urbaine et l'urbanisme	16
10. Le logement	19
11. L'espace public, la mobilité et la propreté publique	21
12. La sécurité et la prévention	25
13. La culture, les affaires néerlandophones et le sport	27
14. Le développement économique, l'emploi et la formation	30
15. Le développement durable et les propriétés communales	32
16. La gouvernance et les services à la population	34
17. La gestion des ressources humaines	36
18. Le bien-être animal	38

1. Introduction générale

La substance de cet accord de majorité tient avant tout au fait que les défis à relever ne se résoudront pas de manière cloisonnée, mais en mettant en commun toutes les ressources et les compétences communales. Une commune, et en particulier Saint-Gilles, a pour ambition d'accompagner ses habitants tout au long de leur vie, de manière à ce qu'ils s'épanouissent et trouvent leur place à chaque instant, quelle que soit leur situation de départ dans la vie. Les politiques et projets communaux ont d'autant plus d'impact sur le quotidien de chacun s'ils sont liés entre eux. Former nos jeunes comme acteur de notre société, aider des personnes fragilisées, améliorer la qualité de l'air, accompagner les seniors sont autant de défis qui ne se cantonnent pas uniquement à une compétence.

L'un des axes qui a guidé les réflexions de travail des partenaires de la majorité est de nouer des liens et coordonner les différents projets communaux. Saint-Gilles doit être une commune toujours plus solidaire, notamment dans le suivi intensif que nous assurerons pour les plus fragiles à travers les nombreux mécanismes de solidarité, qu'il s'agisse d'aide sociale personnalisée, de logement, de guidance énergétique, de médiation de dettes, de parentalité...

Ce n'est pas le fruit du hasard si le premier chapitre de l'accord de majorité est consacré à l'enseignement. En effet, la nouvelle majorité considère que l'école communale est l'outil le plus adéquat pour réduire les inégalités sociales. L'école est aussi un merveilleux facteur de cohésion sociale dans la mesure où parents et enfants issus d'horizons parfois très différents apprennent à se connaître au jour le jour. Si investir dans l'école c'est investir en l'avenir, il n'en demeure pas moins que le présent accord de majorité comprend des mesures qui auront des répercussions très concrètes sur les élèves et leurs parents dès les prochains mois. Ainsi, dès la rentrée scolaire prochaine, tous les élèves inscrits dans l'enseignement fondamental communal recevront un kit scolaire comprenant du matériel pédagogique. C'est évidemment insuffisant mais il faut considérer cette mesure comme le début d'un processus qui consiste à tendre vers la gratuité scolaire. Il faut aussi avoir l'honnêteté de dire que la commune de Saint-Gilles ne pourra pas assumer seule la gratuité scolaire.

De manière générale, il convient de rappeler que la contribution des différents niveaux de pouvoir est indispensable si l'on veut offrir un accompagnement et des services publics de qualité. Cela vaut pour l'enseignement et la petite enfance mais aussi par exemple en matière de sécurité et d'action sociale. En tout état de cause, la nouvelle majorité s'engage à tout mettre en oeuvre pour éviter que les familles aux revenus faibles et moyens soient mis à contribution pour compenser le sous-investissement des autres niveaux de pouvoir.

Si cet accord de majorité est ambitieux, il n'est pas irréaliste. A noter d'ailleurs que plusieurs projets que la nouvelle majorité portera au cours de cette législature relèvent avant tout d'une volonté forte et moins de contraintes budgétaires. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'égalité des femmes et des hommes, la participation citoyenne et la gouvernance. Mais il est aussi évident que d'autres mesures auront un impact budgétaire. Chaque année, lors de l'élaboration du budget, les perspectives financières exigeront des priorités et des choix.

L'accord de majorité a également pour ambition d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers avec une préoccupation environnementale et de santé publique. La santé publique dans ses différents aspects doit être appréhendée comme un facteur d'égalité. Les communes, plus que jamais, sont des actrices de la justice sociale par leur offre de services qui corrigent les inégalités et les défaillances des autres niveaux de pouvoir. C'est notamment en créant les conditions de bonne santé pour chacun que les inégalités se réduisent. A cet égard, la commune continuera à assurer une partie du financement de

l'hôpital Molière, et la nouvelle majorité s'engage à développer des synergies avec les maisons médicales actives dans les quartiers.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie, la nouvelle majorité s'engage résolument en vue de favoriser la mobilité douce dans notre commune. C'est la clé pour permettre à Saint-Gilles de préserver son âme de village dans la ville et à ses habitants de vivre dans un cadre de vie apaisé et un air respirable. Ces objectifs nécessitent aussi que l'on change nos comportements en matière de mobilité, et beaucoup de nos habitants l'ont déjà compris. A titre d'illustration, dans les prochaines années, la nouvelle majorité créera de nouvelles zones 20 partagées et multipliera par 4 le nombre de parkings vélos. La nouvelle majorité s'engage également à tout faire pour améliorer encore l'offre en transports publics.

Il s'agira aussi de développer les dispositifs de prévention et de renforcer la police de proximité car c'est une ligne de conduite qui a toujours été présente à Saint-Gilles. L'équilibre entre sanctions et prévention en matière de sécurité publique est un juste milieu fragile à atteindre qui a pour but le vivre ensemble. Cela se fera en collaborant efficacement avec les services de police.

Cet accord de majorité comprend 17 chapitres correspondant à autant de thématiques. Ce document doit être considéré comme une véritable feuille de route qui va guider l'action de la nouvelle majorité au cours de cette législature 2018 - 2024. A cet égard, il est important de rappeler que la nouvelle majorité ne part pas de rien dans la mesure où les projets en cours au sujet desquels existait un consensus seront concrétisés, à côté bien entendu de nouvelles et nombreuses initiatives résultant des négociations entre partenaires de la majorité qui ont suivi les élections du 14 octobre 2018.

2. L'enseignement

L'école communale est un lieu d'apprentissage des savoirs mais aussi un outil fondamental en matière de cohésion sociale, d'émancipation personnelle et de lutte contre les inégalités. Raisons pour lesquelles la nouvelle majorité s'engage à consacrer des moyens importants à l'enseignement communal. Rappelons que ces dernières années, les investissements nécessaires à l'augmentation des capacités d'accueil des écoles communales ont été consentis en vue de répondre à la forte demande.

La nouvelle majorité s'engage à défendre un projet pédagogique ambitieux qui prend en compte l'élève dans ses dimensions intellectuelle, sociale, affective et corporelle. Afin de permettre à l'élève de déployer les compétences nécessaires à la construction de ses savoirs, savoir-être et savoir-faire, l'école communale doit donner du sens aux apprentissages en privilégiant les méthodes actives.

Les priorités de la législature 2018 – 2024:

- Tendre progressivement vers la gratuité scolaire. Il s'agira en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles de réduire les frais liés à la scolarité qui sont actuellement à charge des parents. Il conviendra en début de législature de mettre à jour l'inventaire de tous les frais scolaires et de fixer des priorités en tenant compte de la législation relative aux avantages sociaux (et de son impact sur les finances communales) et du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est sur cette base, et en fonction des disponibilités financières, que des mesures concrètes seront prises au fil de la législature. Il convient de préciser d'emblée:
 - qu'un kit scolaire gratuit sera distribué à tous les élèves de l'enseignement fondamental communal à partir de la rentrée de septembre 2019
 - que l'opération pilote financée par la Fédération Wallonie – Bruxelles en cours depuis septembre 2018 visant à garantir la gratuité des repas chauds dans 2 écoles maternelles sera évaluée au cours de l'année 2019. Sur base de cette évaluation et en fonction du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la gratuité des repas chauds pourra être progressivement instaurée dans d'autres écoles (en priorité maternelles)
 - que l'information quant au soutien financier par le CPAS des parents en difficulté socio-économique sera améliorée dès 2019.
- Renforcer l'offre extrascolaire à prix réduit: un cadastre de l'offre existante et un plan d'actions seront établis en début de législature
- Renforcer le pourcentage de produits bio, locaux et équitables, la lutte contre les déchets, diminuer le grammage de viande et proposer, dans la mesure du possible, une offre végétarienne quotidienne, tout en préservant l'accessibilité financière des repas. A cet effet, un nouveau marché public sera lancé dans le courant de l'année 2019 (dans la perspective de proposer une nouvelle offre dès 2020). Les enfants seront associés à l'élaboration des menus.
- Etudier la possibilité de créer une cuisine communale pour desservir les écoles saint-gilloises
- Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail du corps enseignant par les mesures suivantes (liste non

exhaustive):

- la poursuite de la numérisation des écoles communales (formation des équipes éducatives, pédagogie et équipement)
 - le maintien de la limitation du nombre d'élèves par classe (actuellement: maternel = 20,75 élèves par classe; primaire = 19,09 élèves par classe)
 - le renforcement de l'encadrement des jeunes enseignants (tutorat...)
 - l'instauration de 15 minutes de lecture par jour comme opération pilote
 - l'apport d'innovations pédagogiques aux équipes éducatives (comme par exemple, l'introduction des neurosciences cognitives, affectives et sociales dans l'enseignement maternel...)
 - la poursuite du processus d'intégration des élèves issus du type 8 dans l'enseignement ordinaire.
-
- Permettre aux enfants porteurs de handicaps de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions en renforçant les liens entre le spécialisé de type 8 et l'enseignement ordinaire
 - Renforcer la remédiation scolaire
 - Développer les écoles des devoirs sur base d'une évaluation de la situation actuelle et en tenant compte de l'entrée en vigueur du nouveau décret "cohésion sociale". Il s'agira également de développer le lien entre les écoles de devoirs et l'enseignement communal
 - Evaluer l'expérience en cours d'immersion linguistique à l'école Les 4 Saisons et envisager de l'étendre à une autre école
 - Développer le principe d'ouverture des écoles, pour en faire de véritables écoles citoyennes, accessibles aux parents et au quartier où elles sont implantées, notamment sur le modèle des «brede scholen»
 - Encourager les collaborations entre écoles néerlandophones et francophones de Saint-Gilles
 - Susciter la participation des parents en s'inspirant d'exemples qui fonctionnent dans certaines écoles en veillant à inclure les parents en difficulté socio-économique (conseil de participation...)
 - Poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires, aménager progressivement les espaces pour favoriser l'autonomie d'apprentissage des élèves et de créer plus d'espaces collectifs de rencontre. Une attention particulière sera accordée aux bâtiments abritant les deux académies qui nécessitent des travaux importants en matière de rénovation
 - S'inspirer des exemples existants en matière de végétalisation (bacs potagers à l'école Les 4 saisons, mini potager à J.J. Michel ...) pour développer des projets durables dans toutes les écoles
 - Instaurer le passage du «Brevet du cycliste» pour toutes les classes de 5^e et 6^e primaire
 - Prévoir un parking vélos suffisant devant et dans chaque école
 - Installer des fontaines à eau dans chaque cour de récréation.

3. La petite enfance

Il s'agira en premier lieu de poursuivre le programme d'ouverture de nouvelles crèches, en veillant à la fois à une répartition homogène sur le territoire communal et à inclure toutes les

populations, quelles que soient les situations sociales et professionnelles. Pour rappel, environ 200 places supplémentaires ont été créées ces dernières années. La nouvelle majorité projette de créer 300 nouvelles places dans les années à venir. Il s'agira de soutenir et faciliter le quotidien des parents, avec une attention particulière pour les familles monoparentales.

Les priorités de la législature 2018 – 2024:

- Création de 300 places supplémentaires de manière à mieux répondre à la demande qui reste forte
- Renforcer les structures «halte-garderie», en collaboration avec Actiris
- Augmenter la part de produits bio et locaux dans l'élaboration des repas. A cet égard, une cuisine communale sera implantée sur le site de l'Ecarn pour être opérationnelle en 2021
- Développer le secteur d'aide à la parentalité: soins infirmiers, gynécologie et sages-femmes...
- Améliorer la communication vis-à-vis des parents en ce qui concerne les inscriptions et l'offre en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité.

4. Les projets communs à la petite enfance et à l'enseignement

- Renforcer la lutte contre la pauvreté infantile
- Améliorer la qualité de l'air dans et autour des crèches et des écoles en mettant notamment en œuvre les mesures suivantes: mesure régulière de la qualité de l'air, généralisation de plans de déplacement scolaire, expérimentation du principe de la rue scolaire... (voir aussi chapitre «développement durable et propriétés communales»)
- Favoriser dès le plus jeune âge l'égalité entre filles et garçons, notamment par la sensibilisation et la formation des équipes éducatives et d'encadrement, la mixité des jeux dans les cours de récréation... (voir aussi chapitre «égalité hommes/femmes»)
- Multiplier les espaces de jeu et les aménagements ludiques dans les quartiers avec une attention pour les plus petits.

5. La jeunesse

Saint-Gilles a une population parmi les plus jeunes du pays. Outre les enjeux fondamentaux que sont la petite enfance et l'enseignement, il est indispensable pour la nouvelle majorité de se doter d'une politique innovante en matière de jeunesse.

Au cours de cette législature, plusieurs projets très concrets aboutiront: création d'un nouveau pôle d'expression (le CuBe), nouveaux espaces dédiés aux jeunes sur le site de l'Écam... Mais plus fondamentalement, la nouvelle majorité mettra tout en œuvre pour légitimer les jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) comme acteurs à part entière de la société, en leur permettant d'appréhender ses enjeux, d'apprendre à s'informer et à développer leur esprit critique, de s'épanouir et en leur fournissant des lieux d'expression. C'est bien entendu un travail de longue haleine qui s'inscrit dans un cadre plus large en soutien des initiatives des différents niveaux de pouvoirs compétents en matière de jeunesse.

Les priorités de la législature 2018 – 2024:

- Définir un plan d'action du service Jeunesse (cadastre des besoins, soutien au secteur associatif, intergénérationnel) en lien avec la Charte Jeunesse
- Mettre en application la Charte Jeunesse (d'engagements réciproques) en insistant sur les questions de mobilité, de sport et d'insertion socio-professionnelle par la formation, l'emploi ou l'entreprenariat
- Mettre à disposition des jeunes un nouveau lieu en visant un objectif de mixité: le CuBe qui sera un pôle d'expression caractérisé par un équilibre entre activités libres et encadrées
- Intensifier les actions et activités gratuites dans l'espace public durant les vacances scolaires à destination des enfants et des jeunes
- Développer le projet MADO (Maison de l'adolescent), afin de lutter plus efficacement contre la précarisation et l'isolement de certains jeunes et de leur offrir un soutien adapté
- Continuer à développer les projets de mise en autonomie de jeunes suivis par les services de l'aide à la jeunesse
- Assurer une bonne communication sur l'ensemble des possibilités de loisirs sur la commune
- Engager plus d'étudiants à l'administration communale (y compris pendant l'année)
- Mettre à disposition des étudiants en blocus des lieux où ils peuvent préparer leurs examens
- Développer les expériences de formation par les pairs pour les jeunes (méthode qui repose sur l'idée qu'un message délivré à un jeune par un autre jeune est souvent plus crédible et efficace que lorsqu'il est transmis par les figures représentant l'autorité)
- Soutenir les mouvements de jeunesse francophones et néerlandophones.

Focus: multiplier et moderniser les aires de jeux

- Augmenter le nombre de plaines de jeux et d'infrastructures ludiques en veillant à une répartition équilibrée entre quartiers
- Diversifier les jeux pour répondre à toutes les demandes (familles, filles, enfants porteurs de handicap, ...)
- Diversifier les types de plaines de jeux (parcours acrobatiques, nature, sport, thématique, minigolf, escalade, ...)
- Le bois et autres matériaux durables seront préférés aux matériaux en

plastique

- Prévoir plus d'activités durant les grandes vacances dans les quartiers denses (jeux de l'oie, jeux d'échecs, marelles, mini murs d'escalade...) et réserver, en concertation avec les habitants, certaines rues à des animations pour enfants.

6. La solidarité

L'échelon communal est un interlocuteur privilégié pour de nombreux citoyens en difficulté et son rôle premier est de les soutenir et de les accompagner. La nouvelle majorité souhaite renforcer les actions visant à réduire les inégalités et développer des politiques publiques volontaristes à destination des habitants les plus fragiles. Saint-Gilles doit être une commune toujours plus sociale, solidaire et hospitalière, aussi dans un souci de cohésion sociale.

Il s'agira de s'appuyer sur l'expertise des nombreux acteurs qui soutiennent au quotidien nos habitants les plus fragiles, en particulier le CPAS de Saint-Gilles. Pour chaque usager, le CPAS doit être en mesure de proposer un programme de réinsertion personnalisé.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 :

- Assurer un suivi intensif des publics les plus fragilisés (aide sociale personnalisée, formation, emploi, logement, guidance énergétique et nutritionnelle, parentalité, médiation de dettes ...)
- Renforcer l'aide alimentaire via l'ouverture d'un tout nouveau bâtiment pour l'épicerie sociale et l'agrandissement du resto du cœur
- Poursuivre le travail de la coordination sociale. Réunir les travailleurs sociaux du CPAS, du tissu associatif et des services communaux afin d'enrichir le diagnostic des besoins des Saint-Gillois et de coordonner les actions de chacun
- Améliorer la communication et à l'instar d'autres CPAS tels que celui de Gand notamment, produire un document simple et exhaustif, un guide de l'utilisateur, sur l'ensemble des aides que le CPAS de Saint-Gilles est en mesure de délivrer
- Moderniser et simplifier (dans un souci de vulgarisation) l'accueil et l'information au service des usagers du CPAS:
 - créer une borne e-administration accueil
 - informatiser le système de carte médicale et d'aide médicale urgente
 - produire un document simple et exhaustif, un guide de l'utilisateur, sur l'ensemble des aides que le CPAS de Saint-Gilles est en mesure de délivrer
 - développer le site internet pour en faire un véritable outil interactif de communication avec les citoyens et les partenaires du CPAS.
- Développer l'initiative d'antenne mobile du CPAS
- Développer des projets qui associent initiatives citoyennes et secteur de l'économie sociale en incluant un public fragilisé: frigo partagé, vestiaire partagé, recyclerie sociale...
- Poursuivre et renforcer l'aide aux familles, avec une attention particulière accordée aux parents seuls avec enfants. Les informer et les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL en cas de non-paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire
- Développer le projet de plateforme citoyenne qui permet à des usagers du CPAS de participer à la réflexion et à émettre des recommandations sur la politique du CPAS
- Poursuivre la lutte contre le surendettement
- Développer les dispositifs de formation et d'information visant à lutter contre la précarité en apprenant, notamment, à consommer autrement et continuer à sensibiliser les usagers à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Poursuivre et développer les services de médiation entre propriétaires et locataires

en vue de travaux ou d'aménagements pour une réduction de la facture énergétique du ménage

- Poursuivre, par l'action conjuguée des éducateurs de rue et des acteurs associatifs, une maraude et un accompagnement personnalisé des sdf vers une sortie de rue
- Développer les expériences d'Housing first (programme social qui vise à aider les sans-abri en leur proposant prioritairement un logement stable)
- Ouvrir une nouvelle Initiative Locale d'Accueil à destination des demandeurs d'asile et renforcer la politique d'accueil au niveau local
- Soutenir la plateforme citoyenne et mettre à disposition un bâtiment, en occupation provisoire, pour l'accueil des réfugiés
- Continuer à investir dans l'accueil et l'accompagnement des primo arrivants pour concrétiser notre volonté d'être toujours une «commune hospitalière»
- Soutenir les maisons médicales dans les quartiers et créer des synergies avec notre hôpital (l'hôpital Molière dont la commune assure une partie du financement)
- Renforcer les moyens consacrés à la politique de prévention (santé) en axant les campagnes de sensibilisation, notamment, sur l'alimentation saine, la vaccination, le don de sang...
- Mener des campagnes de prévention contre le VIH/SIDA, le diabète...
- Prendre en compte les particularités de chacun et éviter toute discrimination liée notamment à l'origine, l'orientation sexuelle, la conviction politique ou religieuse ou le handicap, que ce soit pour les activités proposées par la commune ou pour les relations dans les maisons de repos.

7. Les seniors

Le vieillissement de la population, lié à l'augmentation de l'espérance de vie, est un défi que les pouvoirs publics doivent prendre en compte. La nouvelle majorité souhaite enrichir l'offre en matières de services (transports, aides et soins aux personnes...) et d'activités (sportives, culturelles, etc.) adaptées aux seniors, tout en travaillant à l'amélioration du cadre de vie (sécurité, mobilité, espaces publics). Ceci afin de leur permettre de garder leur autonomie et de participer pleinement à la vie de leur commune.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 :

- Favoriser le maintien à domicile des aînés, par exemple en soutenant le volontariat en faveur des aînés, tel que les visites aux personnes âgées isolées
- Rénover la résidence service Les Tilleuls, avec création de nouvelles places en chambre mais également en flat
- Adapter la maison de repos afin qu'elle réponde aux défis croissants du vieillissement de la population au sein même de la maison de repos: problème de mobilité, de vue (DMLA), Alzheimer... Renforcer et encourager les initiatives créatrices de bien-être et de stimulation comme par exemple les espaces «Snoezelen», ces initiatives visent notamment à permettre aux aînés vivant en maison de repos de vivre leur sexualité dans le respect d'autrui
- Poursuivre le développement de l'offre de type résidence service avec un projet de collaboration avec l' AIS de Saint-Gilles et l' AISE. Ce projet comprendrait également un volet intergénérationnel avec la création de de flats étudiants, à caractère social
- Favoriser l'inclusion numérique des seniors
- Valoriser le savoir des aînés dans la commune, au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs ou l'aide aux associations d'accueil des réfugiés
- Améliorer la coordination et la synergie entre les services aux aînés proposés par les services communaux et ceux fournis par le CPAS
- Renforcer et stimuler le «Conseil des résidents» afin qu'il ait un rôle actif et décisionnel au sein des Tilleuls
- Inclure le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans une démarche d'alimentation durable (obtention du Label Good food Trois fourchettes)
- Créer, de manière coordonnée, un guide «bons plans à Saint-Gilles pour les 60 et +».

8. La cohésion sociale, l'égalité hommes/femmes et la participation citoyenne

Saint-Gilles est pour beaucoup une référence en matière de mixité sociale et culturelle. Plus de la moitié de ses habitants est de nationalité étrangère. Il s'agit d'une richesse et d'une opportunité extraordinaire. La nouvelle majorité souhaite favoriser les rencontres entre habitants, mettre en valeur la diversité et lutter contre l'exclusion et les replis identitaires. Il s'agira de mener des actions spécifiques et innovantes dans les domaines de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, à destination de tous les publics, favorisant l'échange et le partage.

La nouvelle majorité souhaite également développer la participation des habitants, en soutenant leurs projets, en leur permettant d'appréhender les enjeux de leur commune et en prenant en compte leur avis dans l'élaboration des politiques communales.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière de cohésion sociale:

Le vivre ensemble à Saint-Gilles, c'est une multitude d'activités qui créent des liens entre habitants de générations, d'origines et de genres différents. La nouvelle majorité s'engage à:

- Développer un nouveau Plan communal de Cohésion Sociale ambitieux, axé sur les actions en faveur des mixités: genre, génération, origine, sociale, en tenant compte du nouveau décret relatif à la Cohésion sociale (perspective 2021)
- Encourager les initiatives dans et entre les quartiers, qui favorisent la mixité sociale et culturelle et la rencontre entre habitants
- Poursuivre la politique de soutien au secteur associatif (en tenant compte du futur décret relatif à la cohésion sociale)
- Appuyer et soutenir la création d'un Bureau d'Accueil des Primo Arrivants à Saint-Gilles où à proximité de notre commune
- Poursuivre le programme de coopération internationale communale en collaboration avec Brulocalis et la Direction générale de la coopération au développement (DGD)
- Assurer la promotion de la diversité. A cet égard, l'administration communale doit être un modèle d'exemplarité en matière de promotion de la diversité et d'égalité des chances. Pour ces raisons, la nouvelle majorité souhaite:
 - développer un plan de formation à destination du personnel communal et du personnel de police dans les thématiques de la lutte contre le racisme et la discrimination, la lutte contre les stéréotypes, visant à la promotion et au respect de la diversité (genre, handicap, origine ethnique ou sociale, orientation sexuelle) et à la médiation interculturelle
 - promouvoir encore davantage la diversité au sein du personnel communal et de police
 - favoriser l'emploi des femmes dans les secteurs traditionnellement masculins et vice versa
 - soutenir une politique de la diversité active en encourageant l'égalité des chances sur le plan de l'emploi.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière d'égalité des chances et des droits des femmes:

L'égalité des chances est un champ d'actions très large que la nouvelle majorité compte

exploiter pour assurer à toutes et tous l'exercice de droits égaux et lutter contre l'exclusion et toute forme de discrimination. L'égalité femmes-hommes sera promue de manière transversale dans toutes les politiques de la commune. Il s'agira également de favoriser dès le plus jeune âge l'égalité entre filles et garçons (voir aussi chapitre «enseignement et petite enfance»). La nouvelle majorité s'engage notamment à:

- Développer en début de législature un plan d'actions d'égalité entre les femmes et les hommes, avec fixation d'indicateurs en lien avec l'ensemble des politiques publiques
- Confectionner le budget sous l'angle du genre ("gender budgeting" = budget sensible au genre). La démarche devra être initiée dans le cadre du plan de gestion 2019 – 2021, afin d'être d'application à l'issue du triennat
- Augmenter progressivement la politique de soutien aux associations qui promeuvent l'égalité des chances
- Soutenir une politique de la diversité active en encourageant l'égalité des chances sur le plan de l'emploi.

Focus: des espaces publics pour toutes et tous

De nombreux aménagements légers et une intégration du critère «genre» dans la gestion des espaces publics doivent apporter une réponse rapide au sentiment d'insécurité que ressentent de trop nombreuses femmes dans les espaces publics. Il s'agira aussi d'accroître les espaces de jeux dédiés aux enfants, des plus petits aux plus grands, d'augmenter les installations permettant la pratique libre de sport et favoriser les sports mixtes. La nouvelle majorité s'engage également à poursuivre l'adaptation des espaces publics afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et des seniors. Il s'agira notamment d':

- Etablir la parité femmes-hommes dans les jurys d'aménagement des espaces verts et lieux de décisions
- Engager plus de femmes jardinières, gardiennes de parc...
- Organiser des marches exploratoires à destination des femmes, des jeunes, des personnes âgées, personne handicapée... afin de mieux identifier les aménagements urbains à installer et/ou les lieux à réaménager
- Travailler avec les associations de quartier et riverains
- Assurer un éclairage efficace dans et aux abords des parcs, les zones sombres sont considérées comme dangereuses
- Augmenter le nombre de bancs, leurs qualités, emplacements et orientations, des zones de pique-nique... pour permettre aux personnes d'investir l'espace de différentes façons
- Assurer plus de transparence des espaces pour assurer un meilleur contrôle social à distance
- Installer des toilettes publiques avec espace bébé, eau potable, accessibles, entretenues, gratuites
- Installer des panneaux de signalisations (toilettes, fontaine d'eau, transport en commun, sorties...)
- Lutter contre la malpropreté qui contribue au sentiment d'insécurité (voir également chapitre «propreté publique»).

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière de participation:

- Lancer un nouveau dispositif participatif et délibératif permanent, sur le modèle de la ville de Toronto, composé d'habitants tirés au sort et représentatif de la diversité saint-gilloise: le panel citoyen permanent. Celui-ci sera piloté par la Présidence du conseil communal
- Mettre en œuvre les projets retenus par le conseil communal dans le cadre du G1060 et permettre régulièrement aux habitants de proposer des projets à réaliser dans le cadre d'expériences similaires au G1060, en mettant à disposition un budget spécifique dit «budget participatif», avec des enveloppes par quartier
- Organiser des réunions de quartier régulières avec le Collège des Bourgmestre et Echevins
- Développer un Conseil des Jeunes. Celui-ci aura pour objectif d'émettre des avis et/ou des propositions au Collège, sur les enjeux qui concernent, directement ou indirectement, les jeunes.

9. La rénovation urbaine et l'urbanisme

Si Saint-Gilles a tant évolué ces dernières années, c'est en grande partie grâce aux programmes de rénovation urbaine tels que les contrats de quartier, qui ont permis la rénovation du bâti ancien et des espaces publics, la création de logements publics et d'infrastructures collectives. Dans ce cadre, de nombreux projets produiront encore leur effet au cours de la législature actuelle, comme par exemple la réhabilitation du site de l'Ecarn dans le quartier de la place Bethléem. Le contrat de rénovation urbaine «ROI», à cheval sur Saint-Gilles et Forest, aura aussi un impact significatif en termes de revitalisation urbaine dans le quartier du Midi. Deux projets, une halle gourmande rue Théodore Verhaegen et une recyclerie sociale rue de Belgrade verront le jour dans ce cadre. La nouvelle majorité s'engage bien entendu à faire aboutir tous ces projets.

Les priorités de la législature 2018 – 2024:

- Réaliser, en collaboration avec Forest, la Région et les habitants, le programme du contrat de rénovation urbaine «ROI»
- Solliciter auprès de la Région l'obtention d'un contrat de quartier sous la prochaine législature dont le logement devra être un axe prioritaire, en ciblant des projets novateurs. Les dossiers de candidature seront introduits en ce sens, après détermination du périmètre d'actions. Le Collège dialoguera aussi avec la Région concernant l'opportunité de l'établissement d'un nouveau contrat de rénovation urbaine
- Aménager deux nouveaux parcs urbains sur le site de l'Ecarn et la place Marie Janson
- Réaménager le parc Pierre Paulus
- Valoriser les éléments patrimoniaux et architecturaux, y compris dits de «petit patrimoine», de notre commune par l'investissement dans les bâtiments publics et le soutien aux propriétaires privés
- Poursuivre les investissements en vue d'améliorer la qualité du bâti et des espaces publics.

Focus sur le quartier de la gare du Midi et le site des prisons:

La définition par la Région d'un nouveau cadre pour le développement du quartier Midi est un enjeu essentiel pour notre commune en général et pour les habitants des zones limitrophes de la gare en particulier. La commune devra donc être attentive à défendre les habitants dans le débat sur ce nouveau cadre.

Pour la nouvelle majorité, il s'agit d'abord de changer la relation entre la gare et les habitants pour que ceux-ci puissent vivre la proximité de la gare comme une opportunité à saisir et plus comme une nuisance qu'ils subissent.

Pour ce faire, il faut permettre aux habitants de mieux utiliser les services liés à la gare (services publics, commerces...), réorganiser le flux routier pour diminuer le trafic de transit et rénover et animer l'espace public avoisinant la gare pour qu'il devienne un espace de vie et de rencontre. Il faut repenser le parc immobilier des acteurs ferroviaires pour en améliorer la qualité architecturale, les performances énergétiques et l'ouverture sur l'espace public (en particulier le bâtiment du Tri Postal). Enfin, il faut s'assurer que la densification de la zone soit compatible avec l'objectif qualitatif que l'on se donne ainsi que les impératifs de diminution du trafic automobile, d'augmentation de la qualité des espaces publics et de végétalisation de la zone qui est trop minérale. Cette densification sera mise à profit pour

créer des logements (accessibles financièrement aux habitants) plutôt que de nouveaux bureaux. La nouvelle majorité sera également particulièrement attentive aux gabarits, y compris la hauteur, des nouveaux bâtiments qui seraient érigés, de manière à ne pas nuire aux quartiers résidentiels avoisinants, ainsi que de conserver des perspectives qualitatives vers l'ouest et le bas de la commune à partir des quartiers surplombants.

La commune intercédera auprès de la Région afin que, dès que possible, le travail de réaménagement des espaces publics soit entrepris. Pour les lignes de trams, la commune maintiendra sa position qui consiste à privilégier les lignes en surface.

Concernant le site des prisons, l'Etat fédéral ne progresse pas au rythme attendu pour libérer le site et vendre le terrain aux autorités publiques régionales. Quel que soit le moment où le développement du site sera possible, la nouvelle majorité plaidera pour qu'on y développe des logements accessibles (locatifs sociaux et modérés, acquisitifs sociaux, modérés et moyens) et des équipements publics aux bénéfices des habitants.

Ce nouveau quartier devra être un éco-quartier exemplaire en matière d'environnement et de mobilité douce, de cohésion sociale, ainsi que sur les aspects socio-économiques. Les zones de parcs et zones de jeu et de rencontre auront une place prépondérante sur le site. Une mixité de fonctions doit être assurée pour le bâti: logements, équipements collectifs, commerce, artisanat et petites activités économiques...Les éléments du site actuel qui sont classés seront bien entendu respectés et mis en valeur par les futurs aménagements. Un dialogue avec Forest et la Région sera entrepris dès que possible concernant ces différents éléments.

Urbanisme

Dans quel Saint-Gilles voulons-nous habiter en 2030? C'est la question que nous devons toujours nous poser en matière de développement urbain. La population croît à Saint-Gilles, ce qui signifie que nous devons prévoir suffisamment de logements et d'infrastructures communautaires (écoles, crèches, salles de sport, maisons de repos...). En même temps, nous devons veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'espaces verts et d'espaces publics de qualité, afin que la ville reste agréable. Les habitants et les usagers de la commune doivent également pouvoir se déplacer, ce qui a un impact important sur la manière d'aménager la ville.

Préparer l'avenir signifie également construire une ville qui tienne compte du réchauffement climatique. Avec des méthodes écologiques pour produire de l'énergie. Avec un air sain pour tous. Avec le moins possible de déchets. Avec la promotion d'une mobilité douce. Et avec une population responsabilisée qui veut s'impliquer et être entendue.

Il ne s'agit donc pas uniquement de ce que nous construisons, mais aussi de où et comment nous le faisons avec une attention particulière à la qualité spatiale, à l'architecture et aux espaces collectifs. La commune possède un magnifique patrimoine historique, que nous devons chérir et protéger, mais que nous devons également concilier avec les besoins d'une ville moderne.

Les priorités de la législature 2018 – 2024:

- Procéder à une analyse approfondie de la politique de permis actuelle de Saint-Gilles, et ce, en concertation avec tous les services administratifs concernés et les demandeurs de permis (architectes, développeurs,

habitants...) afin de rendre la politique de permis de Saint-Gilles la plus transparente, efficace et conviviale possible. L'objectif est de numériser un maximum de documents, de rendre la procédure la plus simple et la plus lisible possible, d'informer le plus clairement possible les demandeurs de permis lors de chaque phase et de réduire les délais de traitement

- Adopter des règles urbanistiques claires et explicites concernant la division des maisons en plusieurs unités et adopter une position pragmatique et aidante concernant les divisions s'il est prouvé que les divisions sont très anciennes
- Viser une concertation optimale et une collaboration étroite entre la commune et la Région en matière de développement urbain mais également entre communes avec l'adoption de lignes directrices communes en ce qui concerne les espaces publics frontaliers
- Poursuivre la collaboration avec le Maître architecte et la Chambre de la Qualité pour les projets publics et les projets privés de plus de 2000 m². En cas de projets de plus petite ampleur - pertinents - l'initiateur sera encouragé à consulter la Chambre de la Qualité
- Adopter des lignes claires et une approche pragmatique et encourageante pour favoriser les économies d'énergie tout en conciliant avec la préservation du patrimoine (faciliter l'isolation des façades arrières par l'extérieur et des façades avant par l'intérieur, l'installation de panneaux solaires ou autres dispositifs (micro éoliennes...))
- S'inscrire de manière volontariste dans les programmes Nova nouvelle mouture, dont le Nova citoyen ouvert au public (œuvre à ce que, pour les projets soumis à enquête publique, les documents soient accessibles publiquement le temps de l'enquête, dans le respect des prescriptions légales)
- Dans les limites du cadre légal de l'enquête publique, mieux informer les riverains, leur permettre de visualiser les plans en ligne, de réagir plus facilement et être mieux au courant de la décision finale comme de la motivation de la commission de concertation
- Adopter des mesures supplémentaires pour accroître la participation et la co-création des riverains lors des dossiers urbanistiques importants de la commune dès la définition de la programmation du projet
- Interdire les panneaux publicitaires interactifs et dynamiques (écrans) qui sont énergivores, captent trop l'attention (problèmes en termes de sécurité routière) et posent des questions importantes, dans leur fonctionnement, en termes de respect de la vie privée et de pollution visuelle.

10. Le logement

Se loger à Saint-Gilles dans de bonnes conditions et à un prix abordable est une difficulté majeure pour de trop nombreuses familles. Il s'agit pourtant d'une condition nécessaire pour s'ancrer dans la société, se former, travailler ou chercher du travail, construire ou agrandir sa famille.... La nouvelle majorité s'engage à mener une politique du logement volontariste. Il s'agira bien entendu de consolider les dispositifs d'aide existants et d'augmenter le nombre de logements publics (y compris de logements sociaux), mais aussi de mettre en œuvre de nouveaux projets innovants en matière d'habitat. Pour ce faire, l'administration communale sera à moyen terme dotée d'un service logement à part entière chargé de coordonner l'ensemble des politiques en faveur du logement.

Les priorités de la législature 2018-2024:

- Poursuivre la création de logements publics (sociaux, modérés et moyens) via la Régie foncière et le Foyer du Sud et d'autres opérateurs habilités à construire et/ou gérer du logement public à finalité sociale (comme les AIS, le Community Land Trust Brussels...)
- Mobiliser prioritairement les charges d'urbanisme issus de grands projets pour le développement de logements accessibles (locatifs sociaux, modérés)
- Augmenter le nombre de logements à caractère social en soutenant financièrement les propriétaires privés qui confient la location de leurs logements à une AIS
- Faciliter l'acquisition de logements en proposant des solutions concrètes et abordables financièrement pour les Saint-Gillois qui souhaitent devenir propriétaires. En partenariat avec Citydev, la commune a identifié des lieux qui seront dédiés à la construction de logements dits «moyens»: rue de l'Hôtel des Monnaies; boulevard Jamar; rue de Mérode et rue de Belgrade. Envisager également un partenariat avec Community Land Trust Brussels
- Consacrer des moyens importants à la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques des logements sociaux et communaux. Des objectifs précis d'amélioration des performances énergétiques seront établis, avec des objectifs opérationnels
- Exiger des autorités régionales que le réaménagement du quartier de la gare du Midi prévoie un nombre significatif de logements publics (locatifs sociaux et modérés, acquisitifs) accessibles aux Saint-Gillois. Envisager un partenariat avec Community Land Trust Brussels
- Poursuivre la lutte contre les logements vides et contraindre les propriétaires récalcitrants à louer leurs biens (via le droit de gestion publique...). Renforcer la coopération avec le service régional de lutte contre les logements vides. Mettre en place un «observatoire saint-gillois du logement», plateforme dédiée à cette matière et obtenir le financement régional qui est prévu à cet effet
- Mener des opérations visant à éradiquer les marchands de sommeil et poursuivre la lutte contre les logements insalubres, en lien avec la DURL (Direction du Logement)
- Soutenir concrètement les initiatives d'habitat groupé et d'habitat solidaire, via la politique urbanistique et celle de rénovation urbaine

- Développer et soutenir les initiatives d'«Housing first» (programme social qui vise à aider les sans-abri en leur proposant prioritairement un logement stable), notamment via l' AIS de Saint-Gilles et le Foyer su Sud
- Développer au moins un projet de logement intergénérationnel, par exemple du type «kangourou» (logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés qui s'entraident) Soutenir les services de médiation pour les conflits locatifs (articuler avec la justice de paix et le service d'aide aux justiciables) et soutenir les locataires qui tentent d'obtenir des révisions de loyer si ceux-ci sont notoirement abusifs, au regard de la grille indicative de loyer régional et de l'état du bien. La commune fera connaître la grille des loyers régionale, reliant le loyer aux caractéristiques du bien loué
- Augmenter le nombre de logements de transit à destination de personnes en situation d'urgence
- Développer dès que possible des projets d'occupations précaires (cohésion sociale, artistique...) afin de lutter contre les biens inoccupés, ou en attente d'un projet de rénovation
- Revoir le règlement d'attribution des logements communaux pour permettre la mise en œuvre de projets innovants tels que les logements solidaires, «kangourou»... et ouvrir la commission d'attribution aux acteurs actifs en matière de logement
- Réaliser en début de législature une étude visant à transférer une partie du parc de la Régie foncière vers le Foyer du Sud et veiller à ce que les locataires ne soient pas lésés par un tel transfert
- Étendre et pérenniser le système de prime à la rénovation de logements au-dessus des commerces
- Veiller, en concertation avec la Région, à maintenir un équilibre entre l'offre d'hébergement touristique et le besoin de logement accessible. Le Collège s'inspirera de bons exemples de régulation mis en place dans d'autres villes, après concertation avec toutes les parties prenantes. L'objectif politique est double: (1) empêcher que des biens normalement mis en location se transforment, dans les faits, en hébergement touristique, augmentant dès lors la pression sur la marché du logement et poussant les prix à la hausse; les quartiers de logements n'ont pas vocation à devenir des zones d'hébergement pour les touristes (2) soutenir les particuliers qui, dans les règles de l'art et le respect des prescrits légaux, organisent de l'hébergement touristique dans le logement où ils résident (chambres laissées vides au sien du logement, logement vide pendant quelques semaines par an...).

11. L'espace public, la mobilité et la propreté publique

L'adaptation de l'espace public en vue d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé sera intensifiée. Il s'agira de proposer une offre multimodale efficace, en prévoyant des mesures spécifiques pour les habitants et tous les usagers (secteur socioéconomique...).

La nouvelle majorité a également la volonté de poursuivre le processus de végétalisation de la commune et d'adapter les espaces publics pour que tout le monde (quel que soit son âge, son origine, son sexe ou son orientation sexuelle) trouve sa place et se sente en sécurité.

L'aménagement de l'espace public doit être un outil au service de la santé publique et de la cohésion sociale.

Il s'agira également de favoriser l'appropriation par la population dans son ensemble des enjeux liés à l'aménagement des espaces publics, impliquer les habitants et les faire participer à la réflexion sur les aménagements d'espaces publics.

Végétalisation accrue de la commune

La nouvelle majorité s'engage à poursuivre la végétalisation de la commune et à favoriser la biodiversité en menant des actions dans les espaces publics et sur les bâtiments communaux mais également en s'appuyant et en soutenant les initiatives des habitants et des acteurs socioéconomiques actifs dans la commune. Outre la création de deux nouveaux parcs urbains (sur le site de l'Ecarn, la place Marie Janson) et la rénovation du parc Pierre Paulus, il s'agira également :

- de créer une charte saint-gilloise de l'arbre afin de préserver le patrimoine arboré
- de répertorier et utiliser les surfaces inutilisées (cours, toitures plates, «coins morts» dans l'espace public...) pour créer des espaces naturels (potagers urbains, jardins suspendus...) à destination des habitants
- de protéger les arbres d'alignement en voirie et d'aménager les pieds d'arbres pour éviter les dépôts clandestins
- de créer des murs végétaux sur des bâtiments publics
- de favoriser la biodiversité dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement des espaces verts
- d'augmenter les plantations en pleine terre et en toiture, prioritairement dans les zones les plus densément bâties et dans l'espace public
- d'installer des fontaines à eau dans les parcs et espaces publics
- de soutenir les habitants qui souhaitent embellir et végétaliser leur quartier (plantes grimpantes, aménagements des pieds d'arbres...) et mettre à disposition une enveloppe participative destinée aux habitants pour la création de jardins collectifs, vergers, potagers, jardins suspendus, plantes murales de façade, balcons, intérieurs d'ilots, + soutien aux initiatives citoyennes de végétalisation des quartiers = projets éco-citoyens (Développement durable) et Cellule Végétalisation urbaine (Politique de la Ville)
- d'encourager les institutions publiques, entreprises, commerces à végétaliser les parkings, murs, toitures, cours...
- créer une promenade verte (projet à réaliser dans le cadre du contrat de quartier Parvis – Morichar).

Une commune mobile, un espace apaisé

Il s'agira de tout mettre en œuvre pour adapter l'espace public à une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé. La nouvelle majorité s'engage à favoriser les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun. Il s'agira d'encourager les habitants et les différents usagers à opter pour une mobilité plus douce en leur proposant

une offre intermodale améliorée.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière de mobilité:

- Veiller à une répartition équilibrée des infrastructures et services sur l'ensemble du territoire afin de permettre aux habitants de trouver tout ce dont ils ont besoin à proximité de leur domicile
- De mieux informer les nouveaux habitants, lors de leur inscription à la commune, des différentes possibilités de modes de transport alternatifs: transports en commun, voitures partagées, vélos partagés, parkings et primes vélo
- Limiter le trafic de transit parasite en concertation avec la Région et les communes limitrophes dans le cadre du futur plan régional de mobilité (Goodmove)
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions vélo approuvé par la commune dans le cadre de l'audit vélo (BYPAD)
- Développer les zones 20 partagées (priorité aux piétons) en concertation avec les habitants des rues concernées (comme à la rue de Lisbonne). A l'instar du Parvis, étudier, en concertation avec les habitants, la piétonisation (partielle ou totale) de la place Van Meenen
- Poursuivre l'amélioration des trajets en transports publics, notamment, par la rénovation de la Barrière et de l'axe Bréart - Moris - Eglise de la Sainte-Trinité. Par ailleurs, la Région et la STIB seront sollicitées en vue d'un réaménagement de la chaussée de Charleroi
- Poursuivre le développement des stations de voitures partagées
- Soutenir la création de stationnement résidentiel hors voiries à tarifs abordables via la mise à disposition de parkings par la Régie foncière et le Foyer du Sud. Il s'agira aussi d'encourager des propriétaires privés (supermarchés, entreprises...) à mettre leurs parkings à disposition des riverains en soirée et le week-end
- Poursuivre l'aménagement de l'espace public en vue de réduire la vitesse automobile et de faire respecter les zones 30 et renforcer la lutte contre la délinquance routière (rodéo urbain, vitesse excessive, stationnement sur les pistes cyclables...) notamment en dotant la Zone de police d'une brigade à vélo qui sanctionne les automobilistes contrevenants
- Poursuivre la construction des trottoirs en «oreille» aux carrefours, assurer des traversées piétonnes sûres à chaque intersection et améliorer l'éclairage public, avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite
- Instaurer, d'abord via un projet pilote le système de rues scolaires (qui consiste à fermer à la circulation les abords de l'école au début et à la fin des cours) et envisager de l'étendre, après évaluation
- Tester le concept de «super blocks» (le dispositif mis en place à Barcelone qui vise à diminuer drastiquement la pression automobile et renforcer l'ambiance «village») dans le quartier du Midi proposé dans le cadre du G1060 et envisager de l'étendre, après évaluation
- Trouver une solution, en concertation avec Bruxelles Mobilité et Infrabel, afin de rétablir rapidement la circulation piétonne et cycliste dans le tunnel Vétérinaire qui garantisse la sécurité de tous les usagers.

Encourager les déplacements à vélo

La nouvelle majorité souhaite redoubler d'efforts en vue de soutenir et d'encourager les habitants à effectuer leur déplacement à vélo. Il s'agira plus particulièrement (voir aussi «audit bypad et plan d'action vélo»):

- D'encourager l'achat de vélos électriques via l'instauration d'une prime (dont les modalités et les conditions seront fixées en début de législature)

- Développer des itinéraires cyclables communaux (ICC) en concertation avec les communes voisines et la Région. Dans ce cadre, il s'agira également de veiller à amener, sur toutes les voiries communales, des améliorations techniques qui facilitent et sécurisent la circulation à vélo: généraliser les sens uniques limités (SUL) par un relevé des panneaux manquants et mise en SUL des voiries qui ne le sont pas encore et peuvent l'être, panneaux B22-B23, réaménagement et sécurisation des carrefours, zones avancées pour cyclistes en amont des carrefours à feux et logos vélo
- Développer les zones de quartiers à circulation limitée, en concertation avec les riverains et les rues cyclables (à l'image d'une portion de la rue Saint-Bernard), en privilégiant les itinéraires cyclables les plus naturels
- Faciliter et sécuriser le stationnement vélo: programmer un comptage annuel du stationnement vélos. Ce comptage permettra de mesurer le taux d'occupation des équipements disponibles et de répertorier les lieux de stationnement «sauvage» qui démontrent plus que vraisemblablement une offre trop faible en ces lieux ou une mauvaise localisation par rapport aux besoins. Du stationnement vélo sera également prévu à proximité des équipements publics, écoles et autres bâtiments recevant du public ainsi que des commerces et horeca
- Equiper tous les quartiers de parkings sécurisés pour vélos à disposition des habitants, notamment via les vélos boxes, mais aussi par la mise à disposition de rez-de chaussée communaux là où c'est possible. Une attention sera aussi portée au parking pour vélos-cargo et deux-roues électriques de plus en plus nombreux. Objectif: du parking sécurisé pour minimum 1500 cyclistes. Un premier projet hors voirie verra le jour à côté de la station de métro Horta
- Créer un atelier de prêt vélos pour les formations vélos enfants et adultes.

Propreté publique

La lutte contre la malpropreté dans une commune centrale qui accueille une telle densité de population et de nombreuses activités économiques et culturelles est un combat de tous les instants. Actuellement, une équipe de près de 100 agents nettoie quotidiennement les voiries communales. La nouvelle majorité entend renforcer les services qui facilitent la vie des habitants et qui permettent de lutter plus efficacement contre les dépôts clandestins.

Il s'agira également de mener des actions de prévention, c'est indispensable dans une commune comme Saint-Gilles où chaque année, plusieurs milliers de nouveaux d'habitants s'y installent. Mais aussi de punir plus efficacement les incivilités.

Par ailleurs, la nouvelle majorité a la volonté de s'inscrire dans une démarche à plus long terme, qui consiste à réduire drastiquement la quantité de déchets et à les valoriser. Plusieurs projets en ce sens verront le jour dans les prochaines années, le but étant de proposer aux habitants des services efficaces qui leur permettent de réduire leur quantité de déchet et de les valoriser avec facilité. C'est dans cette optique qu'une recyclerie sociale sera aménagée rue de Belgrade à proximité de la Maison des Cultures.

Les priorités de la législature 2018-2024:

- Accroître la présence sur le terrain des agents de la propreté par des horaires d'intervention élargis et des interventions plus régulières en particulier dans les lieux les plus fréquentés
- Mener des opérations spécifiques de sensibilisation puis de sanction afin de réduire le sentiment d'impunité et de lutter efficacement contre la malpropreté (dépôts

clandestins, mégots...). Intensifier la collaboration avec la police et renforcer de manière générale la verbalisation

- Développer un plan de réduction et de valorisation des déchets
- Créer une recyclerie sociale qui sera située rue de Belgrade dans un bâtiment (les anciens établissements «vds food») qui sera complètement rénové dans le cadre du contrat de rénovation urbaine «Roi»
- Etudier l'emplacement d'une mini-déchetterie qui permette aux Saint-Gillois, grâce à des horaires élargis, de déposer leurs vieilles batteries, lampes économiques, piles usagées, huiles de friture, petit électro, led, vêtements qui ne sont plus portés...
- Moderniser le matériel à disposition du personnel de la propreté publique notamment par l'achat d'auto-laveuses pour nettoyer les piétonniers
- Evaluer sur base d'un cadastre du mobilier urbain et des aménagements en matière de propreté publique, la nécessité de les déplacer, de renforcer, de réaménager... Ajouter une dimension participative à cet axe en consultant les habitants afin de recueillir leurs constats et leurs idées
- Installer à titre d'expérience pilote des conteneurs à déchets souterrains aux abords du nouveau parc urbain à côté du Parvis (accès badge)
- Poursuivre l'enfouissement des bulles à verres, installer des bulles à vêtements enterrées et des boxes de récupération d'huiles usagées (collaboration secteur de la grande distribution)
- Installer des cendriers urbains et recycler les mégots
- Mettre à disposition des murs d'expression libre pour la réalisation de graffitis
- Soutenir les habitants souhaitant s'investir dans l'amélioration de la propreté dans leur quartier (clean up...) et organiser des événements autour de la propreté (grand nettoyage de printemps suivi d'un moment convivial...)
- Donner aux citoyens, les moyens de concrétiser leurs projets pour la propreté, au travers des appels à projets éco-citoyen
- Mener des campagnes de sensibilisation, en particulier dans les écoles et à destination des nouveaux habitants
- Développer le travail de sensibilisation et de collaboration avec le secteur Horeca afin d'améliorer la propreté aux abords de leurs établissements (responsabilisation, soutien)
- Mener des projets-pilote d'installation de toilettes publiques
- Développer le tri au sein des infrastructures communales et lors des événements communaux – l'imposer dans le cadre des autorisations d'événements sur la voie publique -, notamment en prêtant des poubelles de tri et encourageant les événements zéro déchets. Et, placer à certains endroits des poubelles de tri pour le recyclage des déchets.

12. La sécurité et la prévention

Même si la criminalité a baissé de 30 % en quelques années, certains problèmes d'insécurité persistent. Chacun doit pouvoir se sentir en sécurité à tout moment et en tout lieu. Le devoir des pouvoirs publics est d'agir efficacement pour garantir la sécurité des habitants, favoriser la tranquillité publique et le vivre-ensemble. Pour ce faire, la nouvelle majorité utilisera différents leviers dont la politique de cohésion sociale, la prévention, l'aménagement du territoire mais aussi, pour les cas qui le nécessitent, la répression.

Lorsque l'on parle de sécurité, on pense souvent en premier lieu au rôle de la police. C'est évidemment essentiel en milieu urbain de pouvoir compter sur une présence policière, mais il existe aussi à Saint-Gilles toute une série de dispositifs préventifs qui permettent de travailler en amont. En effet, plusieurs dispositifs sont en place (Plan Local de Prévention et de Proximité, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives, UNEUS...) et occupent près de 100 agents communaux. La nouvelle majorité veillera à ce que ces dispositifs soient non seulement renforcés mais fassent aussi l'objet d'analyses indépendantes pour évaluer l'adéquation des résultats des dispositifs avec leurs objectifs, au regard des moyens (humain et matériel). Dans le même ordre d'idées, les habitants seront plus impliqués dans l'élaboration des politiques de prévention.

De manière générale, la nouvelle majorité s'est accordée sur les points d'attention suivants (liste non exhaustive):

- Renforcer la police de proximité, de manière à être plus efficace en matière de lutte contre la délinquance
- Assurer la présence régulière en rue jusqu'à 2h du matin d'agents communaux en charge de la prévention et de la sécurité
- Combattre la délinquance routière (rodéos, parking sauvage, non-respect des zones 30...), notamment en créant une brigade cycliste
- Lutter plus efficacement contre le harcèlement de rue
- Lutter plus efficacement contre les incivilités quotidiennes (malpropreté...) et les nuisances sonores. A cet égard, un Conseil de la Nuit sur le modèle parisien sera instauré permettant de mener une réflexion sur la nuit et d'améliorer concrètement la gestion de la nuit et un référent de nuit sera désigné au sein de l'administration communale
- Accorder une attention particulière aux questions de sécurité touchant les femmes.

La nouvelle majorité plaidera également auprès du gouvernement fédéral pour un refinancement des zones de police, en général, et la prise en charge par la Police fédérale des missions qui ne relèvent pas de la police locale (transferts des prisonniers, surveillance des détenus en cas de grève, sécurisation de la gare du Midi, etc.).

Par ailleurs, en matière de délinquance, il s'agira de mieux prévenir la récurrence des jeunes sortants de prison et d'IPPJ (Institution publique de protection de la jeunesse). La nouvelle majorité a la volonté de créer en concertation avec les autres niveaux de pouvoir concernés un groupe de travail, constitué par l'ensemble des acteurs de la prévention, qui sera chargé d'assurer un meilleur suivi des jeunes exposés aux risques de récurrence (réinsertion socio-professionnelle, accompagnement scolaire, soutien aux familles...).

Enfin, la nouvelle majorité établira en tout début de législature un dialogue avec la Zone de police «Midi» et les communes associées (Forest et Anderlecht) afin de dégager des

priorités communes, tout en tenant compte du sous-investissement du gouvernement fédéral et de la surcharge de travail policier qui en découle. La nouvelle majorité mettra notamment sur la table les points suivants: mise en œuvre d'un plan d'actions concret de lutte contre la délinquance routière, renforcement des patrouilles à pied et création d'une brigade cycliste, mise en place d'actions positives en contact avec la population, instauration d'un référent «LGBTQ+» dans les commissariats, renforcement de la lutte contre le harcèlement de rue, promotion de la diversité et augmentation de la présence féminine dans les effectifs policiers, valorisation des agents de quartier à mieux identifier par la population, amélioration de l'accueil dans les commissariats et extension des heures d'ouverture, développement de la politique de formation (communication non violente, accueil des victimes...), généralisation de la bodycam et de la remise d'un récépissé lors des contrôles d'identité, renforcement de la collaboration avec la commune et l'Agence Bruxelles-Propreté en vue d'identifier les auteurs de malpropreté, désignation d'un agent de police en charge de l'application de la législation sur le bien-être animal.

13. La culture, les affaires néerlandophones et le sport

Culture

Saint-Gilles est reconnue comme une terre d'artistes et de culture. Par son histoire, par ses nombreux espaces dédiés à la création, grâce aux centaines d'artistes qui y résident, notre commune place la culture au centre de son action. Pour développer cette vitalité, la nouvelle majorité souhaite rendre la culture plus accessible, soutenir la création, développer l'art dans l'espace public, accompagner les institutions culturelles et renforcer le rayonnement culturel de la commune. A Saint-Gilles, la culture est aussi un élément essentiel de la cohésion sociale qui favorise la rencontre entre habitants.

Les priorités de la législature 2018-2014:

Dans le cadre du plan communal de politique culturelle 2018-2023, il s'agira notamment de:

- Renforcer les institutions culturelles, leurs infrastructures, leur insertion sur le territoire et leur lien avec le secteur associatif
- Renforcer la collaboration entre culture et enseignement, à travers des actions de diffusion, de sensibilisation et de formation, afin de permettre à tous les élèves saint-gillois de développer leur potentiel artistique
- Visibiliser l'offre culturelle saint-gilloise – dans une logique de décloisonnement – en renouvelant les supports de communication, notamment à travers la création d'un site internet à destination du «grand public» et valorisant les artistes saint-gillois
- Intégrer, dans la mesure du possible, des ateliers d'artistes – toutes disciplines confondues – dans les nouveaux projets de construction ou de transformation de logements publics
- Exploiter des vitrines vides ou semi-vides à des fins d'exposition artistique, et plus généralement, faire de la culture et des arts des leviers de revitalisation territoriale
- Lancer un appel à projet artistique annuel en collaboration avec le service des Affaires néerlandophones, et plus généralement, renforcer la collaboration bicommunautaire en matière culturelle
- Favoriser les projets artistiques hors les murs, et plus particulièrement les interventions artistiques temporaires dans l'espace public et les lieux de vie
- Créer sur le site de la prison de Saint-Gilles (une fois désaffectée) un nouveau phare culturel pouvant accueillir par exemple un musée dédié aux artistes saint-gillois de renom, des espaces d'exposition, une scène et des résidences d'artistes
- Offrir un espace à des projets artistiques (expositions, résidences, ateliers...) dans le cadre de l'occupation du bâtiment du Tri Postal de la SNCB
- Réviser le règlement-redevance relatif aux tournages dans une logique d'inclusion des plus petits projets
- Soutenir les arts urbains et les formes artistiques vivantes en valorisant les créations locales et les artistes émergents. Il s'agira notamment de confier à des artistes, après consultation des habitants, la mise en valeur de murs aveugles, cabines électriques, bulles à verres, mobilier urbain, passages pour piétons...

Affaires néerlandophones

Le nombre de Bruxellois néerlandophones qui choisissent de s'installer à Saint-Gilles a augmenté de presque 30% ces dernières années, soit l'augmentation la plus élevée de la Région. Il est donc important de renforcer la vie sociale néerlandophone dans la commune et de relever quelques défis importants. Aujourd'hui, un élève néerlandophone sur deux à Saint-Gilles ne va pas à l'école dans la commune. C'est pourquoi, la nouvelle majorité s'engage à étudier la possibilité de créer une nouvelle école néerlandophone.

Autre défi de taille: combattre l'inégalité et la pauvreté. Dans le bas de Saint-Gilles, un enfant sur deux grandit dans une famille sans revenus du travail. Le concept de 'Brede School' est un outil important pour promouvoir la mobilité sociale: élargir le monde des enfants, mieux impliquer les parents et ouvrir les écoles au quartier et aux citoyens.

La politique culturelle est un levier majeur pour dépasser les frontières communautaires et rassembler les différentes nationalités présentes dans la commune. Il est nécessaire de rendre encore plus visible l'offre culturelle à Saint-Gilles. C'est pourquoi, la majorité s'engage à développer un nouveau "Cultuurbeleid".

Les priorités de la législature 2018-2014:

- Ouvrir une école de devoir néerlandophone, Initiatief Buitenschoolse Opvang (IBO), en 2019 sur le site de l'Ecam qui sera accessible à tous les enfants de la commune
- Continuer et approfondir l'offre de la Brede school (activités extrascolaires) via des projets pilotes portant sur la numérisation, le multilinguisme et le soutien dans les écoles à la langue parlée à la maison et l'ouverture de terrains de jeux durant les périodes de vacances
- Encourager et faciliter la collaboration entre les écoles néerlandophones et francophones de Saint-Gilles
- Etudier en termes de besoins et en fonction des disponibilités financières la possibilité de créer une école néerlandophone (enseignement fondamental) sur le site des prisons
- Développer un nouveau plan, 'Cultuurbeleid 2018-2024' en associant les acteurs culturels néerlandophones et en encourageant la participation citoyenne
- Développer des projets culturels mixtes FR/NL
- Poursuivre le soutien aux acteurs culturels néerlandophones.

Sport

Le sport est bien entendu un élément fondamental en matière de promotion de la santé.

C'est aussi un outil de cohésion sociale, autant qu'une école de vie où l'on apprend à côtoyer la diversité, à acquérir un esprit d'équipe et le sens du fair-play. La politique sportive communale doit permettre l'accès de tous à un large panel d'activités sportives. Elle doit également s'inscrire dans les politiques de santé publique, de jeunesse et d'interculturalité et de prévention ainsi que dans les politiques sociales et intergénérationnelles.

La commune dispose actuellement de 6 infrastructures sportives à part entière. Les écoles communales mettent également à disposition leur équipement sportif à disposition de clubs sportifs.

Les priorités de la législature 2018-2024:

- Garantir plus de mixité de genre dans les infrastructures sportives, lutter contre les préjugés de genre dans le sport et encourager les sports mixtes et féminins
- Ouvrir un nouveau centre sportif sur le site de l'Écam
- Développer le projet de coaching sportif dans l'espace public et équiper les quartiers de mobiliers urbains permettant la pratique du sport
- Favoriser la pratique du sport auprès des jeunes en prenant en charge, sous certaines conditions, l'abonnement annuel à un club et l'achat d'équipements sportifs pour des jeunes en difficultés socioéconomiques
- Améliorer l'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes handicapées
- Développer les activités intergénérationnelles et interculturelles
- Développer des activités pour les aînés
- Entamer les travaux de rénovation de la piscine communale et envisager une extension des heures d'ouverture
- Aménager des lieux dédiés à la pratique du skateboard, du roller et de la trottinette compatible avec le respect du voisinage
- Organiser ou soutenir des manifestations sportives fédératrices (comme par exemple «les 24 heures sport» ou «les 10 KM de Saint-Gilles/Forest»).

14. Le développement économique, l'emploi et la formation

Même si le taux de chômage a diminué ces dernières années (- 6 % depuis 2012), la recherche d'un emploi stable reste une préoccupation majeure pour de nombreux saint-gillois. Il s'agit de mobiliser et coordonner l'action de tous les acteurs, publics mais aussi privés, pour relever ce défi majeur. C'est dans cette optique que Saint-Gilles a été la première des 19 communes bruxelloises à élaborer un «Pacte local pour l'emploi».

La nouvelle majorité entend renforcer cette dynamique en s'appuyant sur l'expertise des acteurs en matière de formation et mise à l'emploi dont notamment le CPAS, «Les Ateliers du Midi» (centre de formation), l'école de promotion sociale, le CAFA, la Mission locale, l'ALE ou encore la Maison de l'Emploi.

En matière de développement économique local, la nouvelle majorité concentrera son action sur 4 axes: soutenir les commerçants et l'entreprenariat local, promouvoir les acteurs de l'économie durable et locale, déployer des stratégies locales de revitalisation commerciale, soutenir l'innovation et accompagner les commerçants vers l'économie de demain.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière d'emploi et de formation:

- Maintenir le rythme de réinsertion (un des plus élevés de la Région) des usagers du CPAS
- Développer l'offre en formation via notamment les cours de promotion sociale et les «Ateliers du Midi» et rendre l'offre de cours en néerlandais plus accessible en collaboration avec «Het Huis van Het Nederlands – La Maison du Néerlandais»
- Multiplier l'organisation de journées de l'emploi pour favoriser la rencontre entre des demandeurs d'emploi et des employeurs locaux
- Optimiser la visibilité des offres d'emploi sur le territoire communal en fédérant les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle
- Collaborer avec les différents opérateurs et avec les entreprises pour contribuer à ce que les bénéficiaires de mesures d'aide à l'emploi trouvent par la suite un emploi stable
- En lien avec les organismes ISP actifs sur la commune, établir un cadastre, s'appuyant sur les acquis et les compétences de la population active et des opportunités locales et régionales, en vue de soutenir des programmes de formation adaptés à la demande et d'en faire la promotion auprès des jeunes saint-gillois et des femmes en priorité
- Favoriser les formations des demandeurs d'emploi dans les métiers proposés par les entreprises locales
- Entretenir des contacts soutenus avec les différentes entreprises afin de susciter l'engagement de jeunes saint-gillois et inciter un maximum d'entreprises saint-gilloises à offrir une première expérience professionnelle à un demandeur d'emploi.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière de développement économique:

- Soutenir les commerçants et l'entreprenariat local, notamment en:
 - facilitant les relations entre la commune et les commerçants, en ce compris sur le plan de simplification administrative

- soutenant les petits commerces en cas de chantier (information et concertation préalables, exonérations temporaires des taxes communales, habillage du chantier, relance de la dynamique commerciale...)
- promouvant l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin et jeune
- favorisant, dans le respect strict de la législation sur les marchés publics, les entreprises saint-gilloises parmi les fournisseurs de l'administration communale
- encourageant les initiatives qui visent à partager les espaces et outils de travail (coworking, Fab-Lab...) qui facilitent le lancement de nouvelles activités entrepreneuriales
- Promouvoir les acteurs de l'économie durable et locale, notamment en:
 - valorisant les commerces qui intègrent le respect de l'environnement dans leurs activités
 - encourageant les synergies entre PME et indépendants en matière d'énergie et d'environnement, notamment pour la prévention et le recyclage des déchets
 - assurant une plus grande accessibilité d'information dans les marchés publics de la commune
 - mettant en place des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les marchés publics communaux tout en favorisant la participation des PME.
- Déployer des stratégies locales de revitalisation commerciale, notamment en:
 - favorisant le maintien ou l'installation de commerces de proximité dans les différents quartiers de la commune
 - encourageant la réoccupation de rez-de-chaussée commerciaux vides
 - renforçant la concertation avec les riverains et les commerçants dans la définition des stratégies locales de développement du commerce
- Soutenir l'innovation et accompagner les commerçants vers l'économie de demain, notamment en:
 - encourageant les initiatives liées à l'innovation numérique, l'économie circulaire, l'agriculture urbaine et les circuits courts ainsi que l'économie collaborative
 - développant et diffusant des outils pour les commerçants et les artisans pour les préparer aux mutations à venir (innovations numériques et technologiques, évolution des pratiques industrielles, enjeux environnementaux, émergence de nouveaux services...)

15. Le développement durable et les propriétés communales

Ce n'est un secret pour personne, le réchauffement climatique s'accélère. Selon un rapport récent du Bureau Environnemental des Nations Unies (UNEP), il va falloir multiplier les efforts par 5 pour éviter de dépasser le seuil de 1,5°C d'ici 2030. Face à cette catastrophe annoncée, le niveau local peut jouer un rôle important.

La nouvelle majorité prendra sa part et s'engage à développer un vrai plan «Air», à favoriser la mobilité douce et tester, entre autres, le concept de rue scolaire. La commune poursuivra également ses efforts en matière de développement durable: introduction de clauses "durables" dans la politique d'achat, diminution de la consommation énergétique, lancement des projets pilotes au niveau de l'économie circulaire et à plus long terme, la création d'un éco-quartier sur le site de la prison. La nouvelle majorité s'engage également poursuivre la rénovation du patrimoine communal via un plan d'investissement.

Les priorités de la législature 2018-2024:

Climat

- Amélioration de la qualité de l'air. Il s'agira d'élaborer en début de législature un plan «AIR» qui comprendra au moins les mesures suivantes:
 - mesurer régulièrement la qualité de l'air, en particulier à proximité des écoles et crèches
 - encourager les enfants à aller à l'école à pied ou à vélo (plans de déplacement scolaire, augmentation du parking vélos dans les écoles, rangs piétons, système de partage de vélos...)
 - diminuer la pression automobile à proximité des écoles et des crèches en y multipliant les zones partagées et en testant le principe des rues scolaires
 - poursuivre les efforts visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux
 - végétaliser les cours de récréation, les abords des crèches et des écoles ainsi que les axes routiers sur lesquels il n'est pas possible de planter des arbres.

Développement durable

- Développer le plan d'action Agenda 21 (2019-2020)
- Poursuivre les appels à projets éco-citoyens
- Poursuivre les actions menées dans le cadre de «Saint-Gilles, commune commerce équitable»
- Insérer dans l'ensemble des cahiers des charges de travaux, de fournitures et de services, en fonction de leurs spécificités, des clauses durables:
 - sociales, visant notamment la lutte contre le dumping social et permettant des rémunérations et des conditions de travail acceptables. Mais aussi en privilégiant le commerce équitable et la coopération Nord-Sud et favorisant le soutien à des filières d'économie sociale et solidaire (entreprises de travail adapté, entreprises d'insertion...)

- environnementales, visant notamment à la préservation de l'air, de l'eau, du sol, de la biodiversité, du bien-être animal...
 - de santé, excluant les substances toxiques, les perturbateurs endocriniens, en veillant à la qualité de l'air (peintures naturelles, produits d'entretien écologiques...)
 - éthiques, avec une attention particulière pour les fonds communaux
 - économiques: en faveur de l'économie circulaire, des circuits courts.
- Expérimenter et faciliter des projets énergétiques innovants comme par exemple la co-production d'électricité décentralisée (ex. Energent) ou l'éclairage circulaire
 - Inciter et aider les habitants à mieux isoler leur logement et à diminuer leur consommation d'énergie via, notamment, des achats groupés
 - Veiller à une consommation soucieuse de l'environnement et des ressources au sein de l'administration: eau, gaz, électricité, papier...

Propriétés communales

- Etablir un cadastre global des infrastructures communales et développer un plan de rénovation à long terme
- Développer des initiatives visant à faire découvrir les propriétés communales aux habitants
- Développer des stratégies visant à réduire la production de déchets de l'administration communale
- Poursuivre les efforts en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux et du CPAS, en optant résolument pour l'énergie renouvelable. Installer là où c'est possible, sur les toits des bâtiments communaux des panneaux solaires
- Respecter les normes énergétiques les plus strictes pour la rénovation des bâtiments communaux via, notamment, des formules de financement innovantes telles que, par exemple, Energiris, coopérative citoyenne qui finance les travaux et se rembourse grâce aux économies d'énergie obtenues, permettent la réalisation rapide des projets
- Remplacer progressivement le parc automobile de la commune par des véhicules électriques.

16. La gouvernance et les services à la population

Lors de la législature 2012-2018, le conseil communal a voté à l'unanimité plusieurs motions en matière de gouvernance. Il s'agissait d'anticiper l'entrée en vigueur de législations régionales, voire d'aller plus loin que ce que le législateur régional avait prévu. Il va sans dire que l'ordonnance du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et des avantages des mandataires publics bruxellois sera scrupuleusement respectée. Mais la nouvelle majorité souhaite également prendre des initiatives spécifiques en vue d'améliorer la transparence, le contrôle démocratique et la participation citoyenne (voir également chapitre ad hoc).

Les priorités de la législature 2018-2024 en matière de gouvernance:

- Adapter, en concertation avec les partis d'opposition, le règlement d'ordre intérieur du conseil communal en début de législature afin d'améliorer la qualité des débats et le contrôle démocratique (publication plus rapide des réponses aux questions des conseillers communaux et aux interpellations citoyennes, de la liste des présences et du résultat des votes, retransmission des débats sur le net...)
- Faciliter le droit d'interpellation citoyenne au conseil communal et mieux informer la population de la faculté d'organiser des consultations populaires sur demande d'habitants
- Impliquer les partis de l'opposition dans la gestion des associations para communales
- Veiller à une parité des genres dans les conseils d'administration des associations para communales
- Assurer la protection des données, faciliter l'accès à l'information et la réutilisation des données du secteur public dans le cadre de l'Open data et de la transparence des documents administratifs
- Améliorer en priorité la publicité des documents liés aux décisions du conseil communal (et vulgariser les documents budgétaires pour permettre un meilleur contrôle citoyen)
- Améliorer la publicité concernant les appels à projets communaux, marchés publics, événements culturels... (via notamment des panneaux communaux d'affichage répartis sur le territoire)
- Privilégier les appels à candidatures en vue de l'attribution des locaux de la régie foncière à destination du secteur associatif
- Défendre le droit de vote des étrangers aux élections régionales (sur base des mêmes critères que pour les élections communales) et faciliter l'inscription des étrangers aux élections communales
- Renforcer la participation aux élections en améliorant l'accès aux bureaux de vote avec un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif, ou en installant un bureau de vote dans des maisons de repos
- Publier sur Internet les sources de revenus (y compris privées) des conseillers communaux, comme cela est déjà le cas pour les membres du Collège
- Améliorer la publicité des débats du conseil de police et informer la population de la faculté de déposer des interpellations citoyennes.

Les priorités de la législature 2018 – 2024 en matière de service à la population:

- Défendre la fonction publique locale y compris dans la qualité des emplois

et des conditions de travail pour permettre d'offrir des services de qualité à tous les citoyens

- Etendre les conciergeries de quartier à l'ensemble du territoire communal
- Soutenir le développement du réseau de bornes wifi gratuit dans les lieux publics
- Adopter un nouveau plan communal ambitieux de simplification administrative pour une administration plus rapide et plus économe, soucieuse de l'environnement
- Créer un «rapido locket» à l'hôtel de ville et dans les conciergeries pour l'enlèvement de documents et la prise de rendez-vous individuels
- Raccourcir les délais de traitement des dossiers, tendre vers l'administration paperless et permettre le paiement en ligne sur le site de la commune pour la délivrance d'actes administratifs et diverses prestations
- Renforcer les modes d'information et de communication en français et en néerlandais à destination des citoyens et assurer par des mécanismes de contrôle interne le suivi des plaintes des habitants et le respect des droits des usagers
- Etendre, dans la mesure du possible, les horaires d'ouverture des services administratifs
- Augmenter progressivement l'offre gratuite de documents administratifs en fonction des disponibilités budgétaires et des avancées technologiques.

De manière générale, la nouvelle majorité s'engage à maintenir un haut niveau de services accessibles financièrement à l'ensemble de la population, en veillant à ce que les habitants «non connectés» ne soient pas lésés.

17. La gestion des ressources humaines

Dans la relation que le nouveau Collège entend entretenir avec son administration il conviendra de porter un soin particulier à l'établissement d'une lettre de mission ambitieuse pour mobiliser celle -ci et accomplir le présent accord de majorité.

La nouvelle majorité sera attachée à l'existence d'un organigramme dynamique et fonctionnel afin d'organiser au mieux l'administration et ses ressources.

Il s'agira aussi de veiller à la dynamisation du comité de direction chargé de contribuer à la mise en œuvre des politiques transversales et aussi à la co-construction d'une administration innovante et adaptative.

L'évolution du cadre du personnel sera poursuivie pour sa mise en concordance avec l'évolution d'une administration moderne. Il s'agira de veiller à concilier les économies de moyens et l'affectation des ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions essentielles de la commune pour assurer un service à la population de qualité.

La mise en œuvre du contrôle interne pour travailler à un processus d'amélioration permanente de nature à améliorer son efficacité est, dans cette perspective également indispensable.

Dans une commune sous plan d'assainissement, la fonction «personnel» représente une charge importante mais c'est avant tout comme ressource que la nouvelle majorité souhaite l'envisager pour qu'il nous affecte le plus efficacement possible.

Il convient dès lors de mener une véritable politique d'évaluation afin de faire évoluer le profil de nos travailleurs et de garantir leur épanouissement dans un cadre clair avec des descriptions de fonctions claires.

Les grades légaux primus inter pares feront dans ce cadre l'objet d'une évaluation par un comité d'évaluation par intervalle de 3 ans, comme le prévoit l'art 70 NLC. En outre, la fonction de direction des ressources humaines sera investie et soutenue dans la perspective de l'établissement d'un projet prospectif de gestion du personnel et de valorisation de celui-ci:

- Poursuivre une politique de statutarisation et organiser les concours de manière régulière pour stabiliser et fidéliser nos fonctionnaires, assurer les promotions afin de récompenser ceux qui s'investissent au service de leur concitoyen
- Organiser une politique de carrière évolutive pour permettre des mutations dans le cadre d'une mobilité interne bien pensée
- Développer la politique de formation professionnelle ambitieuse mais aussi de poursuite de projets d'étude de nature à enrichir les compétences de nos employés.

La nouvelle majorité sera également attentive à disposer d'une administration exemplaire en matière d'égalité des chances, de promotion de la diversité et de développement durable (lien avec le chapitre ad hoc) :

- Mettre sur pied un Plan diversité, intégrant une politique inclusive de recrutement d'un personnel à l'image de sa population, avec un accent particulier sur une dimension inclusive de personnel porteur de handicap
- Poursuivre une politique d'insertion professionnelle et de jobs étudiants ouverts aux jeunes de nos quartiers pour permettre à de nombreuses

personnes de développer une expérience professionnelle

- Poursuivre une politique de stabilisation des personnels subventionnés dans la perspective d'une carrière
- Mettre en place un nouveau plan de déplacement ambitieux pour la commune et encourager le personnel communal à recourir à des modes de déplacements doux (vélos, à pieds, transports en commun). La commune met à disposition du personnel des vélos et des vélos électriques pour le déplacement professionnel, le développement de cette offre sera étudié. Une formation «vélo» sera offerte au personnel communal
- Développer le dispositif de tutorat et de mentorat au sein du personnel communal, en particulier dans le cadre de l'insertion professionnelle.

18. Le bien-être animal

Nos Saint-Gillois témoignent d'un intérêt croissant pour la cause animale. De plus en plus nombreux, ils se rassemblent, se mobilisent, rejoignent les associations qui œuvrent à la protection animale, s'engagent dans le débat public. La nouvelle majorité communale partage leur volonté d'agir pour la défense des animaux.

Les priorités de la législature 2018-2014:

- Mettre en place un conseil des affaires animales composé de citoyens sur base volontaire, des associations spécialisées et des échevins concernés
- Proposer aux écoles de mettre en place des moments de sensibilisation à l'interdépendance des êtres vivants
- Créer au moins une nouvelle zone sans-laisse
- Étudier les possibilités budgétaires d'organiser des consultations vétérinaires sociales avec convention CPAS/Vétérinaires
- Mener une campagne de stérilisation des chats errants avec convention de partenariat avec les vétérinaires de la commune et création d'un groupe de citoyens bénévoles trappeurs et chargés du suivi de la convalescence avant la remise en liberté
- Mettre fin aux attractions basées sur la captivité d'animaux et inviter à bannir ce type d'attractions des excursions scolaires des écoles communales en proposant des alternatives créatives de qualité
- Préserver les espaces verts, les talus, les jardins potagers, les intérieurs d'îlots verdurisés pour sauvegarder la biodiversité, les pollinisateurs et l'habitat de la petite faune sauvage.